

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 15/12/2020

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

37, lot KSI - Païta

BP M2 – 98849 Nouméa cedex

Tél. : 24.37.45

Web : www.davar.gouv.nc – Mél : davar.sivap@gouv.nc

2020-DAVAR – SIVAP – 14192

Affaire suivie par : Tamara BERTHE/Loïc CHAMBRIARD

Note aux importateurs
Note aux déclarants en douane

Objet : Documents à fournir pour l'importation de viande de volaille crue et produits à base de viande de volailles crues.

Mesdames et Messieurs les importateurs,
Mesdames et Messieurs les transitaires,
Mesdames et Messieurs les certificateurs,

Suite aux alertes d'influenza aviaire hautement pathogène et de maladie de Newcastle touchant actuellement la filière aviaire dans plusieurs pays, les déclarations d'importations de viandes de volaille crues et produits à base de viande de volailles crues de ces pays doivent être accompagnées des informations suivantes :

- Zone(s) d'élevage(s) (pays et région)
- Date(s) et lieu(x) d'abattage

Ces informations permettront de s'assurer du respect des zones et des périodes touchées par les alertes citées précédemment.

Nous restons à votre disposition pour toute information relative à cette problématique et nous vous tenons informés de l'évolution des restrictions.

La cheffe du pôle biosécurité du service d'inspection
vétérinaire alimentaire et phytosanitaire

Dr Vétérinaire Officiel

Tamara BERTHE



Dr Vét. Coralie LUSSIEZ